



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du cabinet
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 13 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 9 communes des Yvelines

Suite aux orages survenus entre le 4 et 5 juin 2022, provoquant des inondations et des coulées de boues, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 9 communes des Yvelines par arrêté publié au journal officiel du 12 juin 2022.

Les communes concernées sont :

- Ablis,
- Allainville,
- Dampierre-en-Yvelines,
- Orcemont,
- Orphin,
- Prunay-en-Yvelines,
- Rambouillet,
- Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Sonchamp.

Les communes concernées sont invitées à informer leurs administrés.

Les dossiers des communes du Chesnay-Rocquencourt, de Voisins-le-Bretonneux et Clairefontaine-en-Yvelines seront étudiés lors de la prochaine commission le 14 juin prochain.

D'autres commissions sont d'ores et déjà programmées pour les communes ne s'étant pas encore fait connaître.

Consultez l'arrêté du 10 juin 2022 portant reconnaissance de catastrophe naturelle sur le site de la préfecture des Yvelines :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Reconnaissance-de-l-etat-de-catastrophe-naturelle-pour-9-communes-des-Yvelines>